

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 18 mars 2025

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 8
De votants : 8
Pour : 8
Contre :
Abstention :

OBJET /

APPROBATION PAR LE
CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
CCAS DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE DE
L'EXERCICE 2024

DELIBERATION :

Publiée le 28 mars 2025

Rendue exécutoire le 28
mars 2025

Adressée au contrôle de
Légalité (Préfecture de
LILLE DRCL) le 28 mars
2025

*Le président certifie que la
délibération a été publiée le
27 mars 2025 et que la
convocation de la
Commission
Administrative a été faite le
12 mars 2025 :*



Le Président,

Madame Laetitia PANIEZ

Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Secrétaire de Séance

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars ;

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à 18 heures 30, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, BOULINGUEZ Jackie, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, BENOIT Danièle, DELEMOTTE Edith, PACCEU Sabine, THETTEN Catherine,

Etaient excusés, absents :

Madame Amandine DASSONVILLE, procuration donnée à Me Laetitia PANIEZ, Madame Marie-Maud CAMPHYN, Madame Micheline DERUYTER,

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Laetitia PANIEZ est nommée secrétaire de séance.

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contribution et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., à la **majorité des suffrages exprimés**, Monsieur le Président n'ayant pas pris au vote :

- Approuvent le Compte Financier Unique 2024 du CCAS de la commune d'Erquinghem-Lys ;
- Donnent pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté, pour Ampliation

Le Président du C.C.A.S.